

LE JOURNAL DE L'ENVIRONNEMENT

PROPRETÉ • QUALITÉ DE VIE • ESPACES VERTS • HABITAT • DÉVELOPPEMENT DURABLE

imprimé sur papier 100% recyclé

Guide pratique

Le téléphone vert

0 800 074 904, le numéro est à retenir. C'est celui d'Allo Agglo !, à votre disposition pour toute question et signalement concernant la propreté, la voirie, l'éclairage public, la circulation, les espaces verts et l'assainissement. Allo Agglo !, est une centrale de renseignements animée par les services de Plaine Commune puisque la communauté d'agglomération a été chargée par ses huit villes membres (dont Aubervilliers) de gérer tout l'espace public pour leur compte. Au 0 800 074 904, on vous répond et on prend note ce qui ne va pas (un candélabre qui ne s'allume plus, un affaissement de chaussée, etc.) pour que les équipes de techniciens de terrain puissent s'en occuper dans des délais resserrés. L'appel est gratuit depuis un poste fixe.

Allo Agglo !

6 jours sur 7 : Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. Le samedi de 8h30 à 12h30. Numéro vert, appel gratuit depuis un poste fixe et payant depuis un mobile (0,15 euro/min). Hors des horaires d'ouverture du standard, un répondeur prend vos messages (laisser ses coordonnées).

Trions, économisons !

Pas toujours facile de s'astreindre à la discipline du tri. Pourtant, avoir le bon geste a des vertus certaines. Jetée dans la poubelle des ordures ménagères, une boîte de conserve finira à la décharge et mettra 100 ans à disparaître... Mise dans la poubelle du tri, elle sera entièrement recyclée. D'autres exemples ? Chaque tonne de briques alimentaires (briques de lait, de jus de fruit, etc.) recyclées permet d'économiser 2 tonnes de bois. Les journaux, magazines et prospectus jetés dans le bon bac redeviendront de la pâte à papier. Et vos bouteilles d'eau ? Chaque tonne de plastique recyclée évite de consommer 700 kilos de pétrole brut. Quant au verre, il est recyclable à 100 % et indéfiniment (80 conteneurs sont à disposition dans la ville). Un détail qui a son importance : dans la poubelle du tri, on verse tout ce qui est recyclable, mais pas le sac plastique qui a servi à les descendre.



Donnez et récupérez

Vous vous débarrassez de votre canapé ? Vous changez de frigo mais il peut encore servir ? Vous déménagez ? N'en jetez plus, passez plutôt une annonce gratuite sur PEPS pour donner ou récupérer des objets. PEPS ? C'est la Plateforme d'Échange, de Partage et de Services entre usagers du territoire de la communauté d'agglomération, Plaine Commune. Le principe de cette recyclerie en ligne est simple : plutôt que se débarrasser des objets qui nous semblent inutiles, mieux vaut les donner à ceux qui leur trouveront une seconde vie. Et vice-versa.

Cliquez sur logo PEPS qui figure sur la page d'accueil www.aubervilliers.fr ou connectez-vous directement sur <http://peps.plainecommune.fr>.

Insolite

Un vrombissement dans le ciel ? Normal. Il y a quelques semaines, le Préfet de la Seine-Saint-Denis a autorisé exceptionnellement le survol d'Aubervilliers et des villes voisines dans le cadre de la réalisation d'une thermographie aérienne par infrarouge. Cette technique permet de détecter les déperditions de chaleur des toitures des immeubles.

Dépôts sauvages : la sanction s'alourdit

4 800 tonnes à l'année, 16 tonnes ramassées par jour ouvré, à Aubervilliers, les dépôts sauvages, c'est un problème lourd ! Un problème qui nécessite de mobiliser de gros moyens, en hommes et en matériel, pour débarrasser la ville de ces poubelles improvisées et interdites. Les chiffres impressionnent et pourtant ils sont en baisse sensible depuis un an. La tendance s'inverserait-elle, alors que la montagne de ces déchets inciviles ne cessait de croître depuis une décennie ? Possible, même s'il est encore trop tôt pour être catégorique. En tout cas,

et c'est sans doute un effet de cause à conséquence, la chasse aux indelicats a gagné en efficacité. 125 notes de frais adressées à des contrevenants en 2009 contre 97 en 2008. Et la facture peut vite monter en fonction de ce qui est ramassé (poids et niveau de salissure). Jusqu'à plusieurs centaines d'euros, auxquels vont désormais s'ajouter des PV, puisque un arrêté municipal vient de donner pouvoir à la police municipale d'y aller de ses contraventions. Pour les gros dépôts comme pour le simple sac rempli et jeté sur un bout de trottoir...

Une charte du mobilier commercial



Propreté et embellissement. Les commerçants aussi sont concernés. En plus de la réglementation habituelle, la municipalité vient d'adopter une Charte du mobilier commercial qui vise à améliorer l'aspect général des vitrines, des terrasses et des pas de porte. Y est recensé tous les types de matériel à utiliser afin de respecter les critères de qualité définis par la Ville. Parasols, parents, jardinières, étals, cendriers d'extérieur, appareils d'éclairage, rien n'est laissé de côté. Pour les jardinières ? Plus de béton ou de plastique mais du bois ou de la terre cuite. Les étals ? En bois ou en métal laqué, fini les caquettes. Et ainsi de suite... Interdiction rigoureuse de stocker des bouteilles de gaz sur le domaine public, normes

sanitaires à respecter, la charte est précise, les risques encourus à ne pas la respecter aussi (amende de 5 e classe). L'occupation du domaine public est soumise à autorisation et le commerçant en règle se verra délivrer un macaron à apposer sur sa vitrine. La charte est applicable au 1^{er} juin, la police municipale sera chargée de son contrôle. En contrepartie de ces efforts, la Ville et la Maison du commerce et de l'artisanat apporteront une expertise-conseil aux commerçants qui s'engagent dans cette démarche de qualité. La Charte a été éditée en plaquette et est consultable sur www.aubervilliers.fr Renseignements au service municipal du Commerce : 01.48.39.52.79

Les toutounets, c'est clean !

Quadrupèdes, les bipèdes vous diront merci... Si vos maîtres utilisent les toutounets que la Ville s'apprete à installer sur l'espace public. Une vingtaine de mobiliers répartis aux quatre coins de la commune vont être ainsi mis à la disposition des propriétaires de chien. Comment ça marche ? Simple. En haut de la

borne, un distributeur de petits sacs plastiques pour ramasser les crottes sans se salir. En bas, une poubelle pour y jeter le sac plastique rempli. Désormais, c'est comme ça qu'il faudra faire. En effet, un arrêté municipal vient d'être pris. Une crotte sur un trottoir ? Ce sera 38 euros d'amende...

Les balayuses balayent plus

Elles tournent, les sept balayuses et les sept laveuses de l'Unité territoriale Propreté et cadre de vie. Et même plus qu'avant... Henri Clément, le directeur de l'Unité explique : « Suite aux Assises de la Propreté, on a réussi à obtenir quelques moyens financiers supplémentaires ». Au total, 140 000 euros qui ont permis de renforcer le passage des balayuses le week-end jusqu'à 22 h sur les

secteurs Quatre-Chemins, Cochenne-Peri et Guyard Delalain (le matin). En semaine aussi, grâce à un gros travail de réorganisation, il y a du mieux. « Toute la ville est lavée sur les quatre premiers jours, et on repasse là où il faut le cinquième jour ». Les 134 agents de l'Unité ne chôment pas. Pour preuve, le lundi matin, la prise de service se fait désormais à 6 h...



Des poubelles qui ont du ressort

1 200 corbeilles sont déployées sur la ville. Soit deux fois plus que la moyenne pour une commune de cette taille. Destinées à être remplies des petits papiers de la vie quotidienne (du ticket de métro à l'emballage de sandwich), elles se sont longtemps resumées. Plan Vigipirate oblige, à un simple arceau auquel était fixé l'habituel sac poubelle vert, 1 200 corbeilles, au bout du compte, ça se voit dans le paysage... D'où la volonté, tout en respectant

les règles de sécurité anti-attentat (poubelle en transparence), d'en améliorer l'esthétique. Résultat : un plan de déploiement en trois ans de deux nouveaux modèles (en 200 exemplaires) sur les grands axes et leurs rues adjacentes. L'une est de forme cylindrique, l'autre ressemble à un ressort inversé. Les deux sont peintes en bleu pétrole, la nouvelle couleur du mobilier bas de la ville.



4 Questions à...

... Véronique Le Bihan

Question directe et sans détour : la ville est-elle plus propre aujourd'hui qu'hier ?

J'ai envie de vous répondre « Pas encore assez, loin de là ! », mais je pense sincèrement qu'il y a du progrès. En tout cas, on me le dit. Les Assises de la Propreté et du Cadre de vie de novembre 2009 (que nous renouvelerons chaque année) ont permis de mettre tous les problèmes sur la table. L'enquête très complète que nous avons menée à cette occasion auprès des habitants nous a aidés à repérer nos priorités et à revoir nos modes d'action en fonction du ressenti quartier par quartier. D'où des nettoyages renforcés dans tel ou tel secteur le week-end, d'où la mise en place d'un dispositif contre les déjections canines, d'où, aussi, la prise d'arrêtés municipaux pour pouvoir sanctionner par des PV des incivilités qui sont, désormais, des infractions.

Mais le niveau de salissure reste élevé...

Oui. Les agents de l'Unité territoriale Propreté et Cadre de vie font un gros boulot, tout le monde le voit. Mais ça ne suffit pas si l'ensemble des habitants ne suivent pas. D'où toutes ces nouvelles mesures, à la fois incitatives et répressives. Tout le monde doit se sentir un peu responsable de l'état de notre commune. Le message doit être compris, nous poursuivrons dans cette voie !



Véronique Le Bihan, maire-adjointe à la Propreté, aux Déchets, au Tri sélectif, et à la Lutte contre les dépôts sauvages.

... et à Tedjini-Michel Maïza

Des jardins partagés, des sacs de graines distribués, un rucher installé, ce n'est pas un peu « bobo » tout ça ?

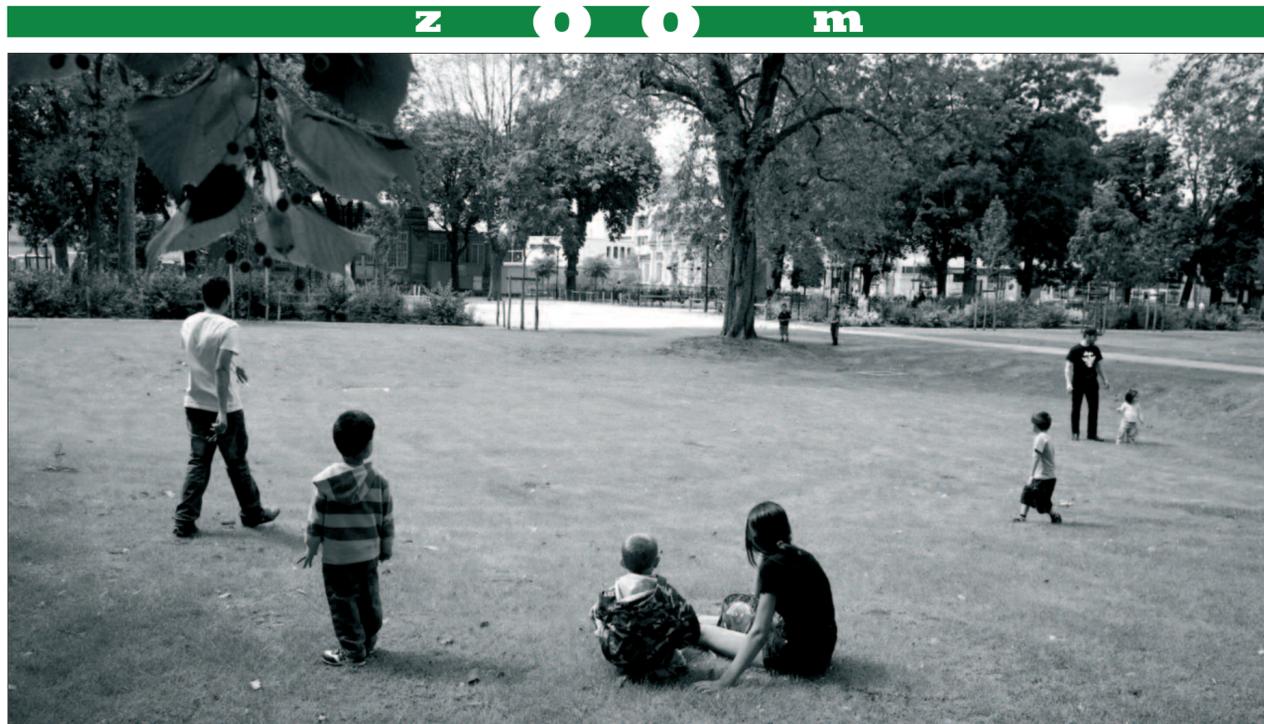
Si je vous suis, les efforts en matière d'environnement, ce n'est pas pour les villes populaires ! Et pourquoi donc ? Les Albertivillariens, comme les autres, ont le droit à un cadre de vie amélioré avec un peu plus de chlorophylle en bas de chez eux. On y travaille. Et croyez-moi, il y a du boulot ! Cette commune a un passé industriel qui a laissé des traces. Pollution des sols, beaucoup de béton et pas assez de verdure, notre paysage est à revoir. Et les habitants ont un rôle à jouer dans cette réappropriation. D'où ces initiatives qui, figurez-vous, marchent très bien...

Le respect de l'espace public, cela passe par la sécurisation des parcs et des squares ?

Sans langue de bois, je dis oui. On le voit avec le square Bordier ou le square Stalingrad. Pour ce dernier qui est l'espace vert principal de la ville, la requalification s'achève et le parc revêt comme ce n'était plus le cas depuis très longtemps. Pas question de gâcher ça en le laissant ouvert 24 h sur 24 à toutes les dégradations possibles. Nos espaces verts sont précieux. Parce qu'ils ne sont pas si nombreux, et tant appréciés... Nous venons d'ailleurs d'adopter leur règlement intérieur et nous allons favoriser la mise en place d'un comité d'usagers des parcs et jardins.



Tedjini-Michel Maïza, maire-adjoint à l'Environnement, au Respect des espaces publics et à l'Embellissement de la ville.



La requalification du square Stalingrad s'achève

Après trois années d'un chantier mené par tranches, la requalification du square Stalingrad est en voie d'achèvement. Les derniers travaux en cours et qui seront finis en juin concernent la partie Saganta et le City Stade.

Dates à retenir

Expo tri sélectif

exposition itinérante dans les halls des grands immeubles pour apprendre les bons gestes.
 ↪ Jusqu'à la mi-juin

Laissons pousser !

L'opération francilienne se poursuit (voir article).
 ↪ Jusqu'à la fin juin

La biodiversité en Ile-de-France

Une exposition grand format proposée par Natureparif.
 ↪ Hôtel de Ville, du 7 au 14 juin

La biodiversité en milieu urbain

Conférence-débat, dans le cadre des conférences « Aubervilliers pour une ville durable ». Avec Fabienne Giboudeaux, adjointe au maire de Paris, chargée des espaces verts, Laurence Baudalet, co-fondatrice de l'association Graine de jardins, Vincent Lahache, responsable des jardins passagers du Parc de la Villette, et l'Observatoire de la biodiversité en Seine-Saint-Denis.
 ↪ Hôtel de Ville, jeudi 10 juin, 19h

Bilan d'étape

Six mois après les Assises de la Propreté, du cadre de vie, de l'hygiène publique et de l'environnement 2009 et six mois avant celles de 2010, un bilan d'étape entre les élus, les professionnels et les instances de démocratie locale.
 ↪ Hôtel de Ville, mercredi 16 juin

Apiday, la journée des abeilles

A partir de 14h30 : film, exposition, conférence, jeux et récolte du miel des Vertus. Programme complet sur www.aubervilliers.fr
 ↪ Square Stalingrad, samedi 19 juin

La Fête des jardins en Ile-de-France

Visite guidée de l'exposition « L'enfance dans le regard de Willy Ronis ». Chasse au trésor dans les points verts de la ville. Ateliers de jardinage et brocante verte, ginguettes, Théâtre tous publics. Exposition sur les abeilles d'Aubervilliers. Programme complet sur www.aubervilliers.fr
 ↪ Square Stalingrad, samedi 25 et dimanche 26 septembre

Assises de la Propreté, du Cadre de vie, de l'Hygiène publique et de l'Embellissement 2010

↪ Hôtel de Ville, samedi 4 décembre

des chiffres

Verdure en ville

Les seize parcs, jardins et squares de la ville représentent une surface de 92 000 m². Mais en y ajoutant les mails plantés, les carrés de pelouse, les massifs et autres jardinières présents sur l'espace public, ce chiffre passe à 730 000 m² de verdure. Les parcs, jardins et squares :
 Square Stalingrad 23 579 m²
 Square Saganta 2 512 m²
 Square Sadi Carnot 116 m²
 Square rue des Cités 697 m²
 Square Lucien Brun 25 748 m²
 Square Henri Roser 2 375 m²
 Square Edgar Quinet 1 509 m²
 Square du Pont de Stains 792 m²
 Square du Docteur Pesqué 2 155 m²
 Square de la Villette 2 207 m²
 Square de la Maladrerie 4 618 m²
 Square Bordier 2 884 m²
 Square allée G. Leblanc 1 779 m²
 Square Adrien Agnès 1 208 m²
 Parc Eli Lotar 9 257 m²
 Parc Aime Césaire 10 309 m².

Avec 353 562 fleurs plantées à l'année, la ville détient le record de la communauté d'agglomération. Il faut dire que les serres d'Aubervilliers sont les plus productives du territoire avec 135 000 annuelles et 132 000 bisannuelles « élevées » par les jardiniers de l'unité territoriale Parcs et Jardins.

Collectes à la carte

Début 2010, la carte des collectes a été redessinée. Pour les déchets ménagers, la nouveauté a concerné les quartiers Villette-Quatre-Chemins, les jours de ramassage devenant les lundis, mercredis et samedis. Pas de changement, en revanche, pour le reste de la ville.

Concernant le tri sélectif, modification générale, en lieu et place du lundi c'est le vendredi qui est devenu le jour de collecte. Pour la collecte de verre, plus de porte-à-porte depuis le début de l'année (en raison du coût et du manque de résultat de cette collecte). 80 conteneurs sont à disposition sur l'espace public (arrêts de bus, équipements semi enterres, etc.).



S'agissant des encombrants, ils sont désormais ramassés une fois par mois au lieu de deux depuis que les enseignes vendant de l'électroménager ont obligation de récupérer les vieux matériels contre nouvel achat (rdv supplémentaire possible pour les bailleurs sociaux).

La ville a été découpée en deux parties - Est-Ouest - selon un axe formé par l'avenue de la République et le boulevard Anatole France. Sur le secteur Ouest (inclus République et Anatole France), la collecte se fait tous les premiers lundis du mois. Sur le secteur Est, les bennes passent tous les premiers mardis du mois.

Utile, la déchèterie

Situé à l'angle des rues de Saint-Denis et Des Bergeries, sous le viaduc de l'A86, la déchetterie d'Aubervilliers est gratuite pour les particuliers habitant la commune ou la communauté d'agglomération et à un tarif modique pour les professionnels, artisans et commerçants. Tout ce qui ne peut pas être jeté avec les ordures ménagères y a son bac. Les gravats, la ferraille, les cartons, les végétaux, les vêtements usagés, le bois, le verre, le textile, des déchets d'équipements électriques et électroniques dits DEE - écrans, petits appareils ménagers, gros électroménager froid et hors froid - sont acceptés sur place. S'ajoutent à cette liste, certains déchets toxiques ou dangereux (acides, peintures, vernis, aérosols, produits de laboratoires ou de photographie, etc.).

En revanche, le dépôt d'huiles et de pneumatique est proscrit pour des raisons de sécurité (en cas d'incendie) dues à la proximité de l'A86. Ces résidus doivent être emmenés à la déchetterie communau-

taire de Pierrefitte (102/104, rue d'Amiens). Sont également refusés les déchets putrescibles (hors déchets végétaux), ceux à caractère explosif, les médicaments, les déchets d'activité de soins à risques infectieux et les déchets radioactifs. La plupart de ce qui est récupéré pourra être recyclé. Les particuliers peuvent se rendre gratuitement à la déchetterie sept jours sur sept, et l'accès sur l'aire de déchargement est limité aux véhicules légers et d'une hauteur maximum de 2,10 m.

↪ Déchetterie communautaire d'Aubervilliers : angle des rues de Saint-Denis et des Bergeries

- Pour les particuliers : Lundi, mercredi et vendredi de 12 h à 18 h 45, Mardi, samedi et dimanche de 9 h à 18 h 45.
- Pour les professionnels : Lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h.
- Jours de fermeture : les 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 14 juillet, 15 août et 25 décembre.
- Infos au 0 800 074 904

Les jardins partagés fleurissent

Les noms sont évocateurs : le Bois des Lenteurs, au square Stalingrad ; Les Petits prés verts, à la Villette ; Les délices d'Hélène à Cochenec, le Jardin des Moyers ou encore le Jardin potager et aromatique, rue du Port. Avec le Jardin du Marceau, ils sont six en tout, déjà ou bientôt ouverts. Ce sont des jardins partagés, ils ont éclos sur des délaissés. La municipalité, en s'inspirant de

l'exemple parisien, a favorisé cette floraison. Le principe ? Des habitants se regroupent en association pour bêcher un espace que la Ville leur met à disposition à la condition que le lieu soit ouvert aux visites de leurs voisins de quartier. Histoire de semer aussi de la convivialité. . .

↪ Contact : Service municipal de la Vie associative

Composteur, le geste écolo... mique

Simple à utiliser et efficace, le composteur permet de recycler les déchets de cuisine et les déchets verts en les transformant en compost gratuit et de qualité à réutiliser dans son jardin. Contre 10 euros, un bac de ce type vous sera fourni par la communauté d'agglomération.

Le bac composteur proposé possède une capacité de 300 litres. Il a été fabriqué en bois issu de forêts européennes gérées durablement, label PEFC (Programme Européen de Forêts Certifiées) et traité selon un procédé autoclave qui ne nuit pas à l'environnement. Ses dimensions après montage sont de 85 cm x 70 cm x 85 cm pour un poids de 24 kg. Le composteur est mis à disposition conditionné à plat, cerclé. Il se monte en 10 minutes, sans outillage. Une notice est jointe.

Comment en obtenir un ? Soit en vous rendant au siège de Plaine Commune (21, rue



Z O O m



Gros chantier, chantier écolo

Priorité au développement durable pour le prolongement de la Ligne 12 du métro. Le Monde et Le Parisien y ont consacré chacun un dossier. Au puits du canal, en contrebas du Pont de Stains, c'est par péniche que sont évacués les 319 700 m³ de déblais et acheminés les 478 tonnes de voussoirs qui serviront à étayer le tunnel. Evitant ainsi à Aubervilliers de subir la rotation de 19 500 camions et semi-remorques sur la durée de cet énorme chantier.

Sécurité et bon voisinage, les règles

• Le brûlage à l'air libre de déchets ou autres est interdit de jour comme de nuit sur l'ensemble du territoire communal (articles 84 du Règlement Sanitaire Départemental du 24 décembre 1980 et L.541-25 du Code de l'Environnement).

• L'entreposage de déchets sur le domaine public ou privé est interdit et engage pleinement la responsabilité des propriétaires des lieux.

• Conformément aux réglementations en vigueur, les entreprises, les chantiers, les commerces doivent souscrire un contrat avec un prestataire spécialisé pour l'évacuation ou le traitement de déchets spéciaux (huiles de vidange, solvants, pneus, batteries usagées, matériaux aimantés, etc.) produits par les activités ou les travaux qu'ils mènent sur le territoire de la commune.

• Les exploitants d'établissements ou d'activités non classées telles que les restaurants, les cabines de peinture, les imprimeries, etc., sont tenus d'assurer dans le cadre de leurs obligations respec-

tives, un entretien et un contrôle périodiques des installations et conduits d'évacuation.

• Les propriétaires, les syndics et les occupants d'immeubles d'habitation sont tenus de mettre en place régulièrement les mesures préventives et curatives de lutte contre les rongeurs et insectes divers (Règlement Sanitaire Départemental).

• Les chaudières collectives ou individuelles sont soumises à un entretien annuel obligatoire conformément au décret n° 2009-649 du 9 juin 2009.

• Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit, conformément à l'arrêté préfectoral du 30 décembre 1999 relatif à la lutte contre le bruit.

↪ Renseignements complémentaires auprès du service communal d'Hygiène et de Santé, 31-33 rue de la Commune de Paris. Tél. : 01.48.39.52.78 ou 01.48.39.51.65

Laissons pousser

Lancée en avril, l'opération « Laissons pousser » invite les Franciliens à planter des fleurs sauvages en bas de chez eux. Soutenue par Natureparif, l'Agence régionale pour la nature et la biodiversité en Ile-de-France, l'initiative consiste à distribuer des sachets de graines à qui le veut pour mener à bien cette action joliment bucolique. 2010 est l'année de la biodiversité. . .

À Aubervilliers, on a souhaité marquer le coup. Résultat : la Ville est l'une des plus engagées dans l'opération. Des écoles, des centres de loisirs, l'OPH d'Aubervilliers, des associations culturelles ou environnementales (Les Labos d'Auber, La Villa Mais d'Ici, Les Petits Prés Verts) ont essaimé à qui mieux-mieux. Parfois, au cœur même du béton, comme sur la dalle Villette.

Un peu dans le même esprit, le long du canal Saint-Denis, l'artiste Jean-Paul Ganem a créé un « Jardin des fissures » sur une friche avec les collégiens de Rosa Luxemburg et des habitants du Landy. Si vous avez la main verte, à vos graminées !



↪ Renseignements et distribution de sachets : Service municipal de la Vie associative
 7 rue du Docteur Pesqué.
 Tél. : 01.48.39.51.03
 Site Internet : www.laissons-pousser.com

Guide pratique

Les jours des encombrants

Les encombrants sont ramassés une fois par mois, le premier lundi ou le premier mardi de celui-ci (suivant votre rue). Déposez les encombrants sur le trottoir la veille du passage de la benne ou le matin même avant 6 h. S'en faire n'importe quel jour est passible d'une amende.

↪ Les lundis de collecte à venir : le 5 juillet, le 2 août, le 6 septembre, le 4 octobre, le 1^{er} novembre, le 6 décembre. Les mardis de collecte à venir : le 6 juillet, le 3 août, le 7 septembre, le 5 octobre, le 2 novembre, le 7 décembre.

Toutes les rues sont répertoriées dans le Guide du tri disponible aux accueils de la Ville et téléchargeable sur www.aubervilliers.fr dans la rubrique pratique.

Déchets de professionnels

La loi modifiée du 13 juillet 1992 stipule que les artisans, commerçants et entrepreneurs sont responsables des DIB (Déchets industriels banals) qu'ils produisent jusqu'à leur élimination totale. Soit ils les font traiter par un prestataire privé, soit ils font appel à la communauté d'agglomération puisque Plaine Commune a mis en place un service spécial de collecte en contrepartie d'une redevance DIB. Pour se renseigner ou pour y souscrire : 0800 074 904. Pour Les autres déchets (alimentaires, non recyclables mais non dangereux), avec la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères), les entreprises et commerçants ont le droit de remplir un bac de 340 litres à raison de trois fois par semaine.

Visualiser le bruit

Depuis 2007, en vertu d'une directive européenne, toutes les grandes agglomérations de plus de 250 000 habitants doivent disposer de cartes de bruit de leur territoire. Vous pouvez donc découvrir quel est le niveau sonore de votre environnement sur www.plainecommune.fr.

- Quelques valeurs indicatives :
- 20 dB = Conversation à voix basse (calme)
 - 60 dB = Conversation normale (bruits courants)
 - 65 dB = Salle de classe (broyant)
 - 70 dB = Téléviseur, rue à gros trafic
 - 75 dB = Voiture, aspirateur (pénible, nocif)
 - 85 dB = Cantine scolaire
 - 90 dB = Aboiement d'un chien, appareil de bricolage (difficilement supportable, dangereux)
 - 100 dB = Chaîne hi-fi, baladeur (niveau maximum)
 - 110 dB = Concert
 - 120 dB = Voiture de course (seuil de la douleur)
 - 140 dB = Avion au décollage

nouvelles mesures

• Dates de ramassage des ordures ménagères depuis le début de l'année :
 - Le lundi, le mercredi et le vendredi pour le secteur Ouest
 - Le mardi, le jeudi, et le samedi pour le secteur Est

• Le lundi, le mercredi et le samedi pour le secteur Sud
 - Passages supplémentaires de balayages le week-end pour les secteurs Quatre-Chemins, Paul Bert, Delalain, Cochenec.

• 20 points toutounets installés sur l'espace public dès l'été.

• Mise en place d'une Charte qualitative du mobilier commercial.

• 206 nouvelles corbeilles déployées d'ici 2011.

• Amende de 38 euros pour les déjections canines sur l'espace public.

• Amende de 80 à 1 500 euros pour les dépôts sauvages (plus note de frais).